

<b>BAKOM</b>	
0 2. JUNI 2006	
Reg. Nr.	
DIR	
BO	
RTV	
IR	
TC	FG/6208
FA	
FM	

**Office fédéral de la communication**  
A l'att. de M. Joël Desaulles  
Rue de l'Avenir 44  
Case postale  
2501 Bienne

Berne, le 31 mai 2006

**Consultation fédérale relative à la modification de l'ordonnance relative au service universel dans le domaine des télécommunications**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous remercions d'avoir associé le Parti libéral suisse (PLS) à la procédure de consultation citée en titre. Nous avons l'avantage de vous faire parvenir, ci-dessous, notre réponse et vous remercions par avance de l'attention que vous lui prêterez.

Le PLS s'est toujours efforcé de défendre et de rappeler l'importance d'un service universel de qualité, que ce soit dans le domaine des transports, des télécommunications ou des services postaux. A ce propos, il appelle de ses vœux pour que la mise au concours de la prochaine attribution de service universel qui sera valable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008 soit la plus large possible et permette à d'autres prestataires de service que l'actuel distributeur d'avoir de réelles chances d'entrer en considération.

S'agissant du projet cité en titre, il correspond à la conception du service universel qu'en a le PLS et a le mérite à ses yeux de s'adapter aux nouvelles réalités techniques et économiques en matière de télécommunications. Dans ce cadre, le PLS relève pourtant qu'il est important de s'assurer que les prix maximums prévus dans la future concession de service universel qui sera accordée ne débouchent pas sur des distorsions de concurrence permettant notamment de financer des prix inférieurs sur les communications.

En la matière nous saluons particulièrement l'intégration dans le service universel d'un raccordement pour la connexion à Internet à large bande, raccordement devenu bientôt

indispensable pour nombre de sociétés dans notre pays. Toutefois, au vu des offres d'ores et déjà disponibles sur le marché, le prix plafond proposé de 69 francs est toutefois trop élevé et devrait être réduit à un montant de l'ordre de 50 francs.

En espérant que notre réponse retiendra toute votre attention, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre très haute considération.

**PARTI LIBERAL SUISSE**

La secrétaire politique



Nelly Sellenet Moré